



APERÇU

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) assume une vaste gamme de responsabilités au Nunavut. La direction des opérations gère les terres, les eaux et les ressources minérales sur les terres de la Couronne. La direction des affaires intergouvernementales et des relations avec les Inuits défend les intérêts des Inuits en ce qui a trait à leur perfectionnement, au développement économique et à la mise en œuvre de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. La direction des sites contaminés s'occupe de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés du Nunavut qui relèvent d'AINC.

Par ailleurs, les employés de la région remplissent des fonctions internes dans les domaines suivants : finances, ressources humaines, informatique, contrats et services administratifs et gestion de l'information.

Le Bureau de la direction générale supervise et coordonne les programmes, les services et les responsabilités opérationnelles au Nunavut. Il comprend le directeur général régional, des conseillers, ainsi que les services de l'élaboration des politiques et de la planification et le service des communications. Le Bureau de la direction générale maintient des relations étroites avec l'administration centrale d'AINC, à Ottawa.

Le bureau régional du Nunavut regroupe des employés vaillants, expérimentés et compétents, qui travaillent avec nos clients et nos partenaires en vue d'améliorer la qualité de vie des Nunavummiuts.

Nous vous invitons à contribuer à nos efforts en vue de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent au Nunavut.

NUNAVUT

LES DIRECTIONS

Opérations

On trouve cinq divisions au sein de cette direction. La division de l'environnement coordonne les activités régionales en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, en lien avec les articles 11 et 12 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, de façon à orienter l'utilisation et l'exploitation des ressources au Nunavut. La division de l'administration des terres est responsable de la gestion des droits de surface et des droits d'exploitation du sous-sol sur les terres de la Couronne au Nunavut; elle assure l'utilisation judicieuse des ressources foncières par l'entremise de lois et de politiques. La division des ressources minérales gère la mise en valeur durable des ressources minérales sur les terres de la Couronne au Nunavut. Le rôle de la division des ressources hydriques consiste à préserver et à protéger les ressources hydriques du Nunavut et à mieux les faire connaître. La division des opérations régionales inspecte les baux, les licences et les permis émis par le Ministère au Nunavut et s'assure que les conditions qui y sont associées soient respectées.

Direction des affaires intergouvernementales et des relations avec les Inuits

La direction coordonne les activités de trois divisions : la division du développement économique favorise le développement d'une économie prospère et diversifiée; la division des affaires intergouvernementales facilite et surveille la mise en œuvre de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*; et la division des programmes de perfectionnement des Inuits aide à coordonner l'exécution de programmes visant à appuyer les projets de perfectionnement des Inuits au Nunavut.

Sites contaminés

La direction des sites contaminés gère ceux qui sont situés sur les terres de la Couronne au Nunavut et qui sont sous le contrôle d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Elle détermine quels sites contaminés se trouvent sur les terres de la Couronne relèvent du Ministère, évalue les répercussions environnementales, nettoie et gère les sites contaminés en ordre de priorité, donne des conseils aux résidents du Nord, et informe les Nunavummiuts au sujet des contaminants.

